

Label Euroscol - campagne 2025 pour le 1^{er} et le 2nd degrés

Instruction du 16/01/2025 relative au dépôt de candidatures des écoles et des établissements pour l'obtention du label Euroscol 2025

**Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
DAREIC**

Affaire suivie par : Stéphanie LAROQUE
Tél : 06 01 59 41 81
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs des établissements scolaires du second degré publics et privés sous contrat,
A Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré,*

S/C Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

S/C Madame et Messieurs les directeurs diocésains de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Annexe :

- *Dossier de candidature du 1^{er} degré*
 - *Dossier de candidature du 2nd degré*
-

Créé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le « label des Écoles et des Établissements scolaires d'Europe » ou « Euroscol » s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe une priorité et un levier stratégique au service de tous les élèves.

Le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires, en s'appuyant sur les activités déjà mises en place.

Ce label participe notamment au plan d'actions national pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères et doit contribuer à terme à la création d'un espace européen de l'éducation.

Les écoles et établissements scolaires qui souhaitent s'inscrire dans la démarche de labellisation Euroscol sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint qui comporte une fiche de renseignements sur l'école ou l'établissement ainsi qu'une grille d'auto-évaluation constituée de 7 fiches thématiques. La grille permet de recenser de façon détaillée les actions existantes et à venir, avec des données quantitatives et qualitatives.

Au-delà de son ouverture européenne, il est demandé que l'école ou l'établissement fournisse tout renseignement utile sur son ouverture sur le monde dans la mesure où l'ouverture européenne et l'ouverture internationale participent d'une démarche complémentaire.

La grille se veut à la fois un outil de pilotage et d'évaluation pour l'école en lien avec l'IEN ou pour l'établissement et un outil de dialogue avec la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

La DAREIC propose d'accompagner les équipes des établissements qui le souhaitent dans les différentes étapes d'élaboration de la candidature lors d'un webinaire organisé mardi 4 février 2025 à 16h30 <https://ac-creteil-dafor.webex.com/meet/euroscol25>

Les conseillères pédagogiques départementales langues vivantes peuvent accompagner les équipes des écoles qui le souhaitent, dans la rédaction du dossier de candidature.

Les dossiers de candidature seront revêtus de l'avis de l'IEN pour les écoles et de l'avis du chef d'établissement pour les établissements du second degré et envoyés scannés par voie numérique à la DAREIC à l'adresse ce.dareic@ac-creteil.fr **au plus tard le vendredi 28 mars 2025.**

Le dossier devra être transmis sous format PDF et appelé « EUROSCOL2025_ nomécole ou nométablissement ». Ce nom de fichier sera également l'objet du courriel.

La candidature sera examinée par une commission académique chargée d'évaluer la qualité finale du dossier.

Le label « Euroscol » sera ensuite délivré pour trois ans sur la base des recommandations de la commission. Le label pourra faire l'objet d'un renouvellement qui prendra en compte le travail mis en place depuis l'obtention du label « Euroscol ».

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Signée
Francette Dalle Mese**